



Monsieur Didier MARIE
Président du Conseil Général
De Seine Maritime
Quai Jean Moulin
76101 ROUEN CEDEX.

Sahurs le 7 février 2012

Courrier Recommandé.

Objet : **Projet d'implantation de ferme photovoltaïque.**

Monsieur Le Président,

Vous n'êtes pas sans ignorer que le G.P.M.R. envisage de louer des terres dont il détient la propriété sur la commune de Sahurs, à la société "Terre de Soquence" opérateur pressenti pour l'implantation au sol d'une ferme photovoltaïque au sud-ouest de l'agglomération de Rouen, le long des berges de la Seine en place des anciennes chambres de dépôts des boues de dragages de la Seine.

Nous attirons votre attention sur ce projet que nous qualifions de nuisible dans tous ses aspects, pour l'environnement, pour son impact visuel dans la boucle de Seine de Sahurs-La Bouille comme pour notre patrimoine touristique de la vallée de Seine.

La conception de cette intention dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique tout comme à proximité d'un site Natura 2000 dans la boucle de Roumare, dont le classement définitif est en cours, est contraire à l'idée du projet de classement de la vallée de Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO émise par le Conseil Général du département dont vous êtes le représentant.

Le 9 février prochain, le département organise une rencontre "La Seine Maritime en route vers l'Unesco" et il sera discuté de "l'option de classement de la vallée de la Seine".

Nous ne doutons pas que lors des débats vous aborderez des points importants tels, les valeurs naturelles et patrimoniales de la vallée de Seine comme nous les voyons aujourd'hui soit notre regard sur les falaises et grottes de Caumont, sur la splendide vue offerte par les typiques demeures classées de La Bouille, plus petit village de Seine Maritime ainsi que des ballades le long du fleuve et des zones humides protégées côtoyant le chemin de halage coté Sahurs.

Nous sollicitons l'appui du Conseil Général pour que ce type d'implantation ne dépasse pas le stade de projet actuel et que nous conservions toutes nos valeurs qui font de nos villages un havre de paix touristique.

Nous demandons à la cellule mise en place pour le projet d'inscription au patrimoine des sites de la Côte d'Albâtre et de la Vallée de Seine de porter avec ses moyens appropriés, le refus des populations de Moulineaux, La Bouille, Caumont et Sahurs pour ce projet d'implantation de ferme photovoltaïque.

Nous vous avisons avoir formulé nos arguments de recours près de M. Le Préfet de Région de Hte Normandie, de M. Le Président de la Chambre d'Agriculture de Seine Maritime, de M. Le Président de la Commission De Régulation de l'Energie et de M. Le Directeur du G.P.M.R.

Ne doutant pas de votre soutien pour conserver nos richesses patrimoniales,

Nous vous prions de croire Monsieur Le Président du Conseil Général en nos salutations respectueuses.

Gilles Grault, Président de l'Association.